



Le service du Développement
culturel et des publics du MAN
vous souhaite une agréable visite !

Retrouvez toutes nos activités :
www.musee-archeologienationale.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

   @Archeonationale

ArchéoMAN



Pour préparer votre venue, téléchargez
notre parcours de visite depuis votre
smartphone et suivez la visite digitale du
Musée ! A retrouver sur le site internet
[Venir/Aides à la visite](#)

NOUS CONTACTER :

Musée d'Archéologie nationale - Domaine
national de Saint-Germain-en-Laye
Service du Développement culturel et des
publics
Place Charles de Gaulle
78105 Saint-Germain en Laye Cedex

Tél : 01 34 51 65 36
Courriel : reservation.man@culture.gouv.fr

Standard : 01 39 10 13 00
Billetterie : 01 39 10 13 22

SUIVEZ LE GUIDE
POUR LE BON DÉROULEMENT
DE VOTRE VISITE !



GROUPES ADULTES
AU
MUSÉE
D'ARCHÉOLOGIE
NATIONALE

CONSIGNES GÉNÉRALES

L'accueil des groupes se fait 15 minutes avant l'heure de visite avec la feuille de réservation.

Pour les visites prévues à 10h, sonner à la grille du château face à l'église.

Nous vous remercions de suivre les consignes données par les agents d'accueil et de surveillance.

L'usage de l'appareil photo est autorisé sans utilisation du flash.

L'usage des téléphones portables est réglementé dans le musée : il est strictement interdit de téléphoner mais vous pouvez utiliser votre smartphone pour suivre un parcours de visite de l'application Archeo-MAN.

VIGIPIRATE



Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, le musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye applique les mesures préventives en vigueur.

Nous vous remercions de respecter les consignes indiquées ci-dessous :



Les bagages, sacs de grande contenance et les casques sont interdits.



Un contrôle visuel de vos sacs sera effectué à l'entrée ainsi qu'un passage sous portique

DROIT D'ENTRÉE

Le règlement du droit d'entrée s'effectue le jour même à la billetterie-boutique :

- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la RMN- Grand Palais
- par carte bleue
- en espèces

Il ne donne lieu à la délivrance d'aucune facture. Un ticket de caisse vous sera néanmoins remis.

Vous pouvez également commander vos billets à l'avance sur différentes plateformes à retrouver sur le site internet du musée [Venir/tarifs](#)

LES VISITES LIBRES

La visite libre est autorisée à certains horaires et sous certaines conditions.

Une demande de réservation doit être faite au préalable auprès du service du Développement culturel et des publics.

Les participants doivent rester groupés.

En cas de retard par rapport à l'horaire réservé, les agents d'accueil peuvent refuser au groupe l'accès aux salles du musée pour des raisons de sécurité.

Le musée peut être amené à fermer certaines salles. Par conséquent, le groupe peut être orienté vers d'autres espaces que ceux prévus initialement lors de la réservation.

LES VISITES CONFÉRENCES

Le règlement du droit de conférence s'effectue le jour-même à la billetterie-boutique :

- par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la RMN- Grand Palais
- par carte bleue
- en espèces
- ou par bon de commande original comportant l'entête de l'organisme payeur et lisiblement signé par la personne habilitée à engager la dépense (pas de copie acceptée).

Un justificatif de paiement sera remis au responsable du groupe (aucun duplicata ne peut être fait).

Le conférencier accueillera votre groupe dans la salle située après la billetterie ou dans la cour du château.

Le choix du parcours et des objets que le conférencier vous présente doit être respecté. Si vous avez des souhaits particuliers, merci d'en faire part au moment de votre réservation.

ANNULATIONS, RETARDS

Toute annulation doit être faite auprès du service du Développement culturel et des publics au plus tard 7 jours avant la date de la visite.

Passé ce délai, la visite reste due. La facture sera adressée à l'organisateur.

En cas de retard, la durée de la visite est réduite. Si le retard est supérieur à 1/3 de la durée totale de la visite, celle-ci pourra être annulée par le musée. La conférence reste due.

En cas d'absence justifiée du conférencier, le musée peut être contraint d'annuler votre conférence. La facture sera annulée. Vous pourrez effectuer à la place une visite libre dans les espaces ouverts au public ce jour-là.